



## HURIGNY

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

**Etaient présents :** DEYNOUX Dominique, VALLET Philippe, RAMBAUD Géraldine, MARINELLO Serge, RAFFIN Nadège, COILLARD Daniel, BEAUCHAMP Florent, BOURGEON Orlane, KLÉMENT Olivier, LEMAITRE Emmanuelle, MELETTA Oriane, PICARD Marlène, RATIVET Aurélie, RIVA Kévin, BRIENZA Emilie, JACQUART Paul, NUÑEZ Michaël.  
**Etait excusé :** PERRAUD Olivier (qui a donné pouvoir à DEYNOUX Dominique).  
**Etait absente :** LAMBERT Aurélie.

-----

À l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 20 heures est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Emilie BRIENZA secrétaire de séance.

-----

#### **Intervention de Mme Virginie LONCHAMP et adhésion de la Commune d'HURIGNY au Corridor Nord et le Théâtre Scène Nationale de Mâcon.**

En ouverture de séance, M. le Maire accueille Mme Virginie LONCHAMP, directrice du Théâtre Scène Nationale de Mâcon.

Cette rencontre a eu lieu à l'initiative de Nadège RAFFIN, adjointe au maire chargé plus particulièrement de la culture, et Kévin RIVA, conseiller municipal délégué, pour développer la culture et permettre aux Gueulatis d'accéder à plus de spectacles.

Mme LONCHAMP a tout d'abord présenté « la fabrique de la relation » : les coopérations durables avec les communes pour faire que le théâtre se déplace dans les communes et que les habitants aillent au théâtre.

Elle a ensuite présenté la dynamique engagée avec les communes du Corridor Nord (Charbonnières, La Salle, Laizé, Saint-Martin-Belle-Roche et Senozan) pour inscrire durablement la culture au cœur des politiques locales et accueillir le théâtre hors les murs. Dans le cadre du développement du Théâtre en milieu rural, la Scène nationale de Mâcon délocalise des spectacles dans les communes qui s'engagent à accueillir des spectacles vivants. Leur participation financière permet aux administrés de bénéficier de tarifs attractifs pour des spectacles tout-public.

Cette adhésion permettra de rapprocher la création artistique de tous les publics et d'amener le théâtre à Hurigny. Dès 2027, deux spectacles pour les scolaires et deux spectacles en soirée seront proposés.

À l'issue de cette présentation, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal se prononce en faveur du ralliement de la Commune d'HURIGNY à la dynamique d'accueil de spectacles vivants en partenariat avec le Théâtre Scène Nationale de Mâcon et les communes du corridor nord.

#### **Aménagement de la garderie périscolaire : validation des avenants aux marchés de travaux :**

Par une délibération du 14 mai 2025, le Conseil Municipal avait établi la liste des entreprises chargées des travaux d'aménagement de la garderie périscolaire et avait arrêté le montant de leurs marchés respectifs pour un total de 284 977.87 € HT.

Considérant une erreur matérielle dans l'avenant n°2 de l'entreprise ZACCAGNINO, le Conseil Municipal valide le montant de l'avenant et le nouveau montant du marché de travaux de l'entreprise qui s'élève à 41 086.72 €HT.

**Suppression d'un poste d'ASEM principal 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste d'ASEM principal 2<sup>e</sup> classe :**

Mme Martine MARTINOT, titulaire du grade d'ASEM principal 1<sup>er</sup> classe, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, un poste d'ASEM principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet est créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 afin de procéder au recrutement de Mme Christelle MONTEIRO.

**Changement de durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial :**

Suite au départ de Mme MARTINOT, le poste d'un adjoint technique territorial employée à l'école maternelle est porté de 28,40 heures à 34,38 heures/35<sup>èmes</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**Mise à jour du tableau des effectifs :**

Suite aux mouvements de personnels, le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 est mis à jour.

**Adhésion à la convention cadre du CGFPT de Saône-et-Loire :**

Pour la bonne gestion des ressources humaines, afin de bénéficier des missions complémentaires facultatives proposées par le CDG 71, le Maire est autorisé à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

**Budget général 2026 – décision modificative n°1 :**

Une décision modificative est adoptée afin de procéder à un ajustement des recettes et des dépenses inscrites au budget général 2026. Ces modifications sont sans effet sur l'équilibre du budget.

**Actualisation des droits de chasse de la Société l'Indépendante :**

Un acte de cession du droit de chasse ayant accordé à la Société de chasse du Prado le droit de chasser sur les parcelles cadastrées section AH n°3 et 4 (situées au lieu-dit le Bois Toinot), section AH n°9 (située lieu-dit En Vaugin) et section AK n°7 (lieu-dit Bois de Salornay) sur une superficie totale de 2 ha 14 a 99 ca, le droit de chasse sur ces mêmes parcelles est retiré à la Société de chasse l'Indépendante d'HURIGNY.

**SYDESL – éclairage du giratoire de la Grisière :**

Le Conseil Municipal accepte le projet d'éclairage public du giratoire route de la Grisière et rue des Piasses établi par le SYDESL et donne son accord financier de principe pour le montant résiduel à la charge de la Commune, soit 26 400 €.

**Informations et questions diverses**

Un panneau stop a été installé rue des Rousseaux, à l'intersection avec la rue du Puits des Vignes, pour les conducteurs circulant rue des Rousseaux dans le sens est/ouest. Ainsi, bénéficieront de la priorité de passage les utilisateurs de la rue du Puits des Vignes, les utilisateurs de la rue des Rousseaux circulant dans le sens ouest/est et abordant la rue du Puits des Vignes.

La collecte écocitoyenne organisée par le conseil communal des enfants aura lieu samedi 10 octobre 2026 sur le parking des commerces.

Suite aux suggestions de Serge MARINELLO, adjoint chargé des bâtiments, et de Kévin RIVA, conseil municipal délégué, des dispositions ont été prises durant l'été pour anticiper les prochaines vagues de canicule. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Banque des territoires

dans le cadre du plan urgence canicule pour financer des projets de rafraîchissement des établissements scolaires et périscolaires. Il est envisagé d'installer une VMC double flux à la maternelle. Pour les autres bâtiments scolaires et périscolaires, un diagnostic permettra d'identifier les travaux passifs à réaliser et de se prononcer sur la nécessité d'installer un système de rafraîchissement actif. Par ailleurs, un ventilateur brumisateur sera installé dans chaque classes. Dans le cadre du dispositif « prime rafraîchissement », une demande de subvention a été adressée à EDF pour la prise en charge intégrale de la dépense, soit 1 250 €. Une réflexion sera engagée pour le cas échéant climatiser certains bâtiments.

La Commune a renouvelé son engagement aux côtés de l'AFM Téléthon pour 2026. La 40<sup>e</sup> édition aura lieu à HURIGNY samedi 5 décembre 2026.